

POUR UNE SAISON ARTISTIQUE ET CULTURELLE AU COLLÈGE JEAN LADIGNAC

À DESTINATION DES ÉLÈVES DU COLLÈGE DE SAINT-CYPRIEN



Programme et calendrier prévisionnels 2023 et 2024

AUTOMNE 2023 - NIVEAU 3^{ÈME}

Avec Emilie Camacho - Danse contemporaine

1. Ateliers

L'artiste revient à St-Cyprien et poursuit le travail entamé avec une classe de 4^{ème} en février dernier.

2. Représentation

L'artiste présentera son solo "C'est quoi la danse".

HIVER 2024 - NIVEAU 4^{ÈME}

"Labo artistique" avec la compagnie 3^{ème} Génération - Théâtre et geste

Les artistes utilisent la richesse du mime en tant que technique de jeu, presque à la manière d'un "révélateur photographique" qui permettrait de rendre visible ce qui peut échapper à l'oeil dans la vie.

1. Ateliers et restitutions

A partir du répertoire de la compagnie, les élèves interrogent les intentions artistiques par la pratique et en restituent leurs versions. Les élèves partagent ainsi le protocole de recherche de la compagnie et entrent dans une démarche de création inspirée.

2. Représentation

La compagnie présente une petite forme tout terrain inspirée de son spectacle « Un jour tout s'illuminera ».

PRINTEMPS 2024 - NIVEAUX 6^{ÈME} ET 5^{ÈME}

Dispositif « Expopopup » FRAC Nouvelle Aquitaine MECA - Art contemporain

A partir du site internet « Expopopup », les élèves découvrent l'art contemporain en s'exerçant au rôle de commissaire d'exposition, rencontrent des professionnels du monde

de l'art, questionnent l'outil numérique (apports et limites), appréhendent les écarts entre œuvres physiques et œuvres virtuelles, développent une argumentation collective et bâtissent un discours sensible autour du rapport à l'art.

1. **Avec les élèves** : une demi-journée (3H) au Frac pour rencontrer Amandine Pierné, artiste plasticienne commissaire, visiter l'exposition en cours et les réserves, participer à un atelier d'initiation au commissariat d'exposition via une maquette réduite

2. **Ateliers en classe** avec l'artiste-commissaire pour l'accompagnement du projet, la réalisation et le montage d'une exposition au sein de l'établissement

3. **Exposition dans l'établissement.** Durée : 4 à 6 semaines

Les représentations et exposition sont ouvertes au public et se déroulent entre le collège et les espaces municipaux de la ville de Saint-Cyprien.

Espace ressource.....

Des outils de médiation sont créés et mis à disposition de la communauté éducative. Rencontres, bords de scène, visite commentée, boîtes à outils : conçues pour une exploitation en autonomie, elles comprennent des ressources adaptées pour découvrir le domaine de la danse et des arts plastiques et explorer les thématiques des propositions artistiques.

Le projet

Profitant de la dynamique impulsée au cours de ces trois dernières années, le collège Jean Ladignac poursuit l'expérience de mobiliser l'art au service du « faire société, faire commun » en organisant une saison culturelle ouverte à tous les publics, de tous âges. Pour construire et mettre en œuvre cette saison, un comité de projet est constitué. Il est composé d'élèves, d'enseignants, de personnels administratifs, de représentants de l'Éducation Nationale, de représentants de la vie culturelle locale et départementale et de parents.

Il s'agit de donner l'opportunité de développer ses choix, de former son regard et son esprit, d'apporter une « couleur » à une année scolaire, d'encourager les échanges et les rencontres entre générations et de placer le collège au cœur de la vie culturelle.

Participation financière.....

Sont à la charge de l'établissements :

- les frais d'hébergement et les repas des équipes artistiques et intervenants lors des manifestations et des ateliers

- les frais de transport et de restauration des élèves inscrits dans le programme

Les contacts.....

Andréa Négri-Martin

a.negri-martin@culturedordogne.fr
05 53 06 40 00 - 06 73 87 78 44

Agence culturelle départementale Dordogne-Périgord

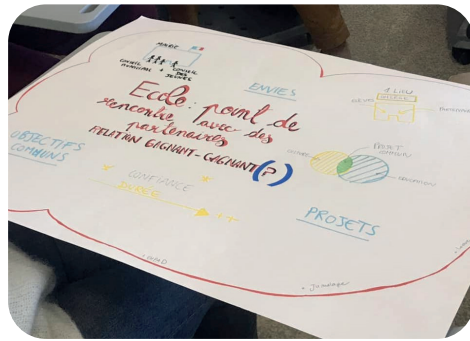
Espace culturel François Mitterrand
2 place Hoche, 24000 Périgueux

LA RÉSIDENCE ARTISTIQUE ET CULTURELLE DE TERRITOIRE



Le dispositif.....

L'Agence culturelle départementale propose un dispositif de résidence de médiation de longue durée en direction de la jeunesse, répondant aux enjeux de l'Éducation Artistique et Culturelle dans les domaines des arts vivants et visuels et qui repose sur les mêmes grands objectifs : fréquenter, pratiquer, s'approprier. Celui-ci prend appui sur les secteurs de collèges et s'adresse prioritairement à ceux ayant peu d'offre artistique et culturelle. Il s'adresse à l'ensemble des élèves du collège ainsi qu'à différents publics présents sur le territoire, et s'inscrit dans une large dynamique en mobilisant divers acteurs locaux de la culture, de l'éducation et du social.



Au collège Jean Ladignac - Saint- Cyprien

Contenus.....

Chaque année scolaire, des parcours d'éducation artistique et culturelle territorial, conformément aux objectifs de formation, proposent :

- ◇ une présence artistique dans l'établissement et sur le territoire, séquencée d'octobre à mai
- ◇ une découverte d'œuvres (spectacles, expositions),
- ◇ des médiations : boîtes à outils thématiques à destination des enseignants et des animateurs, interventions de médiateurs en histoire de l'art, arts visuels ou spectacle vivant, pour accompagner le processus d'appropriation.

Outil essentiel de démocratisation culturelle, **l'éducation artistique et culturelle** s'adresse aux jeunes dans le cadre scolaire ou sur le temps de loisir.

Fondée sur trois axes principaux que sont la connaissance des œuvres, la pratique artistique et la mobilisation des savoirs, elle contribue à l'ouverture, à l'épanouissement de l'enfant ou de l'adolescent, tout en aiguisant sa sensibilité et son sens critique.

L'éducation artistique et culturelle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques. Elle joue un rôle décisif dans la lutte des inégalités en favorisant un égal accès à tous les jeunes à l'art et à la culture dans le respect de la liberté et des initiatives des acteurs concernés. Elle contribue à la réussite et à l'épanouissement des jeunes.

Depuis sa création, l'Agence culturelle départementale s'est engagée avec la DRAC Nouvelle-Aquitaine et l'Éducation Nationale dans le développement de parcours d'éducation artistique et culturelle construits dans les disciplines de la danse, du théâtre, des arts visuels, de la musique et de la culture occitane.

CHARTRE POUR l'éducation artistique et culturelle

1

L'éducation artistique et culturelle doit être accessible à tous, et en particulier aux jeunes au sein des établissements d'enseignement, de la maternelle à l'université.

2

L'éducation artistique et culturelle associe la fréquentation des œuvres, la rencontre avec les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances.

3

L'éducation artistique et culturelle vise l'acquisition d'une culture partagée, riche et diversifiée dans ses formes patrimoniales et contemporaines, populaires et savantes, et dans ses dimensions nationales et internationales. C'est une éducation à l'art.

4

L'éducation artistique et culturelle contribue à la formation et à l'émancipation de la personne et du citoyen, à travers le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est aussi une éducation par l'art.

5

L'éducation artistique et culturelle prend en compte tous les temps de vie des jeunes, dans le cadre d'un parcours cohérent impliquant le environnement familial et social.

6

L'éducation artistique et culturelle permet aux jeunes de donner du sens à leurs expériences et de mieux appréhender le monde contemporain.

7

L'égal accès de tous les jeunes à l'éducation artistique et culturelle repose sur l'engagement mutuel entre différents partenaires : communauté éducative et monde culturel, secteur associatif et société civile, État et collectivités territoriales.

8

L'éducation artistique et culturelle relève d'une dynamique de projets associant ces partenaires (conception, évaluation, mise en œuvre).

9

L'éducation artistique et culturelle nécessite une formation des différents acteurs favorisant leur connaissance mutuelle, l'acquisition et le partage de références communes.

10

Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de travaux de recherche et d'évaluation permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes.